

CATALOGUE DE FORMATION 2024

Tél. : 02 77 16 16 21

Construisons ensemble, vos
compétences de demain...

Formation sur mesure

Nous adaptons
nos modules de
formation à votre
activité

En Intra

Nous
intervenons sur
votre site

Formation Collective

en groupe pour
plus de
dynamisme et
d'interaction

Quelques informations à retenir

Les risques encourus par les salariés lors des travaux en hauteurs sont extrêmement importants, tant en termes de fréquence, qu'en terme de gravité !

La sensibilisation et la formation à tous les niveaux permettent de prévenir le risque de chute et de favoriser ainsi la réduction du nombre de ces accidents.

Le principal atout de nos formateurs de travaux sur cordes

La réglementation sur la sécurité au travail est très exigeante.

L'organisme de formation **ABAC Contrôle**, vous propose de vous accompagner dans votre démarche qualité et sécurité.

10 ans d'expérience



ABAC Contrôle

PREVENTION - FORMATION - CONTROLE

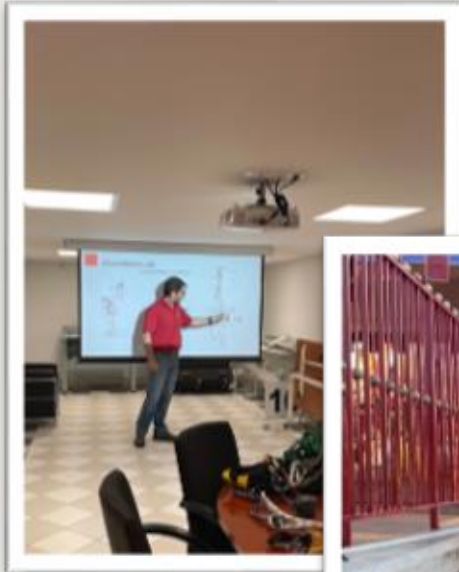
Tél. :02 77 16 16 21

Le saviez-vous?

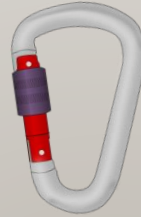
Le Qualiopi est la seule certification des organismes de formation initiée sur un référentiel national de qualité. Il vous permet d'obtenir des fonds de financements publics et/ou mutualisés – Afin de mieux vous accompagner dans vos besoins en formation, ABAC Contrôle s'engage à mettre en place sur 2024 toutes les exigences qualités requises pour être certifiée action de formation prochainement.

NOS FORMATIONS

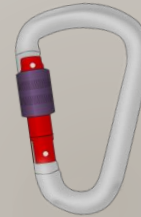
Une partie
théorique en
salle



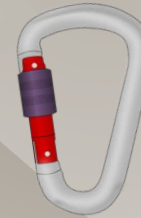
Une partie
pratique sur le
terrain



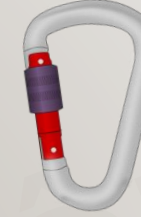
Module initiale:
Formation Port du
Harnais antichute



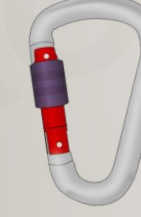
MC 2
Formation Utilisation
antichute et maintien



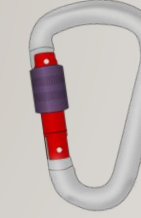
Formation
Vérification EPI



MC1
Formation Sécurisation
accès en hauteur



MC 3
Formation Mise en place
LDV temporaire
(ligne de vie)



Formation ARI

Module initial - Port du harnais antichute

FORMATION

DURÉE : 7H

PRÉ-REQUIS :

- Aptitude médicale aux travaux en hauteur
- Être âgé de plus de 18 ans.
- Aucun niveau de connaissances requis
- Maitrise la langue française.

PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne devant utiliser le harnais antichute dans le cadre de son activité professionnelle.

NOMBRE DE STAGIAIRE :

Session de 6 participants maximum

ACCÈS À LA FORMATION :

Formation sur site client (intra)

DELAI D'INTERVENTION :

1 mois maximum dès prise en compte de votre demande

OBJECTIFS :

- ✓ Être capable d'appliquer la réglementation sur les travaux en hauteur.
- ✓ Être capable d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à l'utilisation du harnais antichute et les systèmes d'arrêts des chutes.
- ✓ Être capable d'évaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection adaptés.
- ✓ Être capable de vérifier son harnais antichute et les systèmes de sécurité.
- ✓ Maitriser les systèmes et leurs limites d'utilisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS :

Évaluation des connaissances théorique par QCM

Evaluation de la pratique par exercice

CONTENU DE LA FORMATION :

Termes, définition, aspect réglementaire et pratique (cf. fiche objectif et programme)

PÉRIODICITÉ :

Nous préconisons un recyclage tous les 3 ans.

Tarif : A partir de 665 €HT, devis personnalisable sur demande

MCI – Sécurisation accès hauteur

FORMATION

DURÉE : 7H avec module initial port du harnais validé ou 14H avec module initial + MC1

PRÉ- REQUIS :

- Être formé au port du harnais antichute (module initial) – Attestation à nous fournir
 - Aptitude médicale aux travaux en hauteur
 - Être âgé de plus de 18 ans.
- Aucun niveau de connaissances requis
- Maîtrise la langue française.

PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne devant se sécuriser lors de travaux en hauteur dans le cadre de son activité professionnelle.

NOMBRE DE STAGIAIRE :

Session de 6 participants maximum

ACCÈS À LA FORMATION :

Formation sur site client (intra)

DELAI D'INTERVENTION :

1 mois maximum dès prise en compte de votre demande

OBJECTIFS :

- ✓ Acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à l'utilisation du harnais et des systèmes anti-chutes et de retenue.
- ✓ Évaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection adaptés.
- ✓ Savoir mettre en place et utiliser des dispositifs d'ancrage fixe ou mobile.
- ✓ Être capable de se sécuriser et évoluer en protection individuelle sur différentes configuration (toit terrasse, ligne de vie fixe, échelle,).
- ✓ Connaître les règles, les limites d'utilisation des dispositifs antichute. Vérifier son harnais antichute et les systèmes antichute et retenue (longes, connecteurs, Stop chute).

MODALITÉS D'EVALUATIONS :

Évaluation des connaissances théorique par QCM

Évaluation de la pratique par exercice sur différents ateliers

CONTENU DE LA FORMATION :

Termes, définition, aspect réglementaire et pratique (cf fiche objectif et programme)

PÉRIODICITÉ :

Nous préconisons un recyclage tous les 3 ans.

Tarif : A partir de 665 €HT (7H) et de 1050 €HT (14h), devis personnalisable sur demande

MC2 - Utilisation EPI antichute et maintien

FORMATION

DURÉE : 14H avec module initial port du harnais validé ou **21H** avec module initial + MC2

PRÉ- REQUIS :

- Être formé au port du harnais antichute (module initial) – Attestation à nous fournir
- Aptitude médicale aux travaux en hauteur
- Être âgé de plus de 18 ans.
Aucun niveau de connaissances requis
- Maîtrise la langue française.

PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne devant utiliser des EPI dans le cadre de son activité professionnelle.

NOMBRE DE STAGIAIRE :

Session de 6 participants maximum

ACCÈS À LA FORMATION :

Formation sur site client (intra)

DELAI D'INTERVENTION :

1 mois maximum dès prise en compte de votre demande

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à l'utilisation du harnais et des systèmes anti-chutes et maintien.

Évaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection adaptés.

Être capable de se sécuriser et évoluer en protection individuelle en antichute et maintien en sécurité.

Connaitre les règles, les limites d'utilisation des dispositifs antichute et savoir se sécuriser. Vérifier son harnais antichute et les systèmes antichute et maintien (longes, connecteurs, Stop chute,).

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS :

Évaluation des connaissances théorique par QCM

Évaluation de la pratique par exercice sur différents ateliers

CONTENU DE LA FORMATION :

Termes, définition, aspect réglementaire et pratique (cf fiche objectif et programme)

PÉRIODICITÉ :

Nous préconisons un recyclage tous les 3 ans.

Tarif : A partir de 1050 €HT (14H) et de 1450 €HT (21h), devis personnalisable sur demande

MC3 - Formation mise en place LDV temporaire

FORMATION

DURÉE : 7H avec module initial port du harnais validé ou **14H** avec module initial + MC3

PRÉ- REQUIS :

- Être formé au port du harnais antichute (module initial) – Attestation à nous fournir
 - Aptitude médicale aux travaux en hauteur
 - Être âgé de plus de 18 ans.
- Aucun niveau de connaissances requis
- Maîtrise la langue française.

PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne devant utiliser une ligne de vie temporaire dans le cadre de son activité professionnelle.

NOMBRE DE STAGIAIRE :

Session de 6 participants maximum

ACCÈS À LA FORMATION :

Formation sur site client (intra)

DELAI D'INTERVENTION :

1 mois maximum dès prise en compte de votre demande

OBJECTIFS :

- ✓ Acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à la mise en place et l'utilisation d'une ligne de vie temporaire. Évaluer les risques de chute de hauteur et choisir le moyen de protection adapté.
- ✓ Connaître les règles, les conditions et les limites d'utilisation du dispositif antichute selon les recommandations du fabricant.
- ✓ Savoir identifier les dispositifs d'ancrage et mettre en place les ancrages mobiles ou fixe pour l'installation du dispositif.
- ✓ Savoir vérifier son harnais antichute, les liaisons (longes, connecteurs, stop chute,) et la ligne de vie temporaire avant utilisation.
- ✓ Être capable d'installer, régler et désinstaller la ligne de vie temporaire en toute sécurité.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS :

Évaluation des connaissances théorique par QCM

Évaluation de la pratique par exercice sur différents ateliers

CONTENU DE LA FORMATION :

Termes, définition, aspect réglementaire et pratique (cf fiche objectif et programme)

PÉRIODICITÉ :

Nous préconisons un recyclage tous les 3 ans.

Tarif : A partir de 665 €HT (7H) et de 1050 €HT (14h), devis personnalisable sur demande

Vérification EPI

FORMATION

DURÉE : 7H

PRÉ-REQUIS :

- Aptitude médicale aux travaux en hauteur
- Être âgé de plus de 18 ans.
Aucun niveau de connaissances requis
- Maîtrise la langue française.

PUBLIC CONCERNÉ :

Encadrant, animateur de sécurité, responsable sécurité

NOMBRE DE STAGIAIRE :

Session de 6 participants maximum

ACCÈS À LA FORMATION :

Formation sur site client (intra)

DELAI D'INTERVENTION :

1 mois maximum dès prise en compte de votre demande

OBJECTIFS :

- ✓ Acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à la vérification des EPI contre les chutes de hauteur interne.
- ✓ Connaître et comprendre la réglementation.
Connaître les risques liés aux chutes de hauteur.
- ✓ Être capable d'effectuer le contrôle, la vérification des EPI liés aux travaux en hauteur en interne.
- ✓ Savoir contrôler les EPI (harnais, longes, casques, coulisseau antichute, Stopchute, connecteurs...)

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS :

Évaluation des connaissances théorique par QCM

Évaluation de la pratique par exercices sur les différents EPI.

CONTENU DE LA FORMATION :

Termes, définition et Aspect réglementaire et pratique (cf fiche objectif et programme)

PÉRIODICITÉ :

Nous préconisons un recyclage tous les 3 ans.

Tarif : A partir de 800 €HT, devis personnalisable sur demande

ARI

FORMATION

DURÉE : 4H

PRÉ-REQUIS :

- Apte médicalement au port de l'appareil respiratoire isolant et être âgé de plus de 18 ans. Aucun niveau de connaissances n'est requis pour suivre cette formation.
- Maîtrise la langue française.

PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne devant utiliser le port de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert à son poste de travail.

Personnel intervenant en atmosphère irrespirable.

NOMBRE DE STAGIAIRE :

Session de 6 participants maximum

ACCÈS À LA FORMATION :

Formation sur site client (intra)

DELAI D'INTERVENTION :

1 mois maximum dès prise en compte de votre demande

OBJECTIFS :

- ✓ Acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à l'utilisation de l'ARI dans un atmosphère irrespirable.
- ✓ Être capable de s'équiper et d'utiliser un appareil isolant à circuit ouvert en sécurité.

MODALITÉS D'EVALUATIONS :

Évaluation des connaissances théorique par QCM

Évaluation de la pratique.

CONTENU DE LA FORMATION :

Termes, définition, aspect réglementaire et pratique (cf fiche objectif et programme)

PÉRIODICITÉ :

Nous préconisons un recyclage tous les 3 ans.

Tarif : A partir de 1050 €HT, devis personnalisable sur demande

VOS INTERLOCUTEURS

Tél. : 02 77 16 16 21

VOTRE CONTACT FORMATION

Frédéric PIERRE

Formateur, référent pédagogique et handicap

Tél. : 06 75 04 20 16

f.pierre@abac-contrôle.com



Scannez votre contact

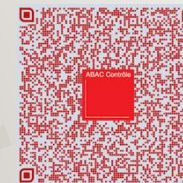
SERVICE ADMINISTRATIF

Yvanna FONTAINE

Responsable administrative et formation

Tél. : 06 59 82 35 00

contact@abac-contrôle.com



Scannez votre contact



**Nous nous mobilisons*
pour l'accessibilité aux
personnes handicapées**

**sous condition de moyen nécessaire à la bonne réalisation de la partie pratique.*

La formation pour tous !

Quel que soit le handicap, **ABAC Contrôle** accompagne ses clients en collaboration avec nos partenaires locaux dans la mise en place des solutions adaptées. N'hésitez pas à nous solliciter par mail ou par téléphone pour toutes informations sur les dispositifs liés aux handicaps de vos salariés.

ABAC CONTROLE

786 RUE DE LA RONCE
76230 ISNEAUVILLE - FRANCE

N° SIRET : 80815703600027
N° DECLARATION D'ACTIVITE : 28 76 06324 76

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le référentiel de certification et au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

en application de l'article L. 6316-1 du code du travail et de la Loi n° 2018-771 du 05/09/2018



CATEGORIE D'ACTION CONCERNEE :

L. 6313-1 – 1° Les actions de formation

Date de début du cycle de certification : **15 mai 2023**

Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : **14 mai 2026**

Date d'expiration du cycle précédent : **NA**

Date d'audit de certification/recertification : **09 mars 2023**

Date originale de certification : **15 mai 2023**

Certificat n°: **FR081332-1**
Affaire n°: **17958922**

Date de révision : **15 mai 2023**

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.